

L'apprenti n'est pas un élève comme les autres puisqu'il est avant tout salarié d'entreprise qui suit une formation, au regard du code du travail. L'accueillir et le former demande une pédagogie spécifique et un changement de positionnement pour l'enseignant.

Pour quel public ?

Enseignants, formateurs, chefs des travaux, cadres intermédiaires et développeurs.

Objectifs

- Passer d'un enseignement pour l'élève à une formation pour l'apprenti salarié.
- Organiser la relation avec le maître d'apprentissage.
- Définir la notion de formateur référent.
- Construire son évaluation dans le cadre du CCF et en lien avec l'entreprise.
- Gérer la relation aux parents.
- Gérer une rupture de contrat d'apprentissage.

Contenus

- Différencier enseignement, apprentissage et accompagnement
- Postures du formateur
- Le statut juridique de l'apprenti
- Le lien entreprise / Ecole
- Le cadre législatif de la formation d'apprenti
- Les obligations du formateur
- L'évaluation : qui fait quoi ? (Ecole, entreprise....)

Financements

- FORMIRIS : PN 031110
- OPCALIA Département Enseignement Privé
- Fonds propres de l'établissement
- Fonds personnels

Lieu

Accueil Louise de Marillac
67, rue de Sèvres 75006 PARIS

Dates et coût

**Date : 16 et 17 janvier et 5 avril
2018**

Coût : 450€

Renseignements

Pierre Santini
pierre.santini@ares.asso.fr
06 47 80 55 95